



Assemblée générale

Distr. générale
25 février 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 131 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, budget dont le montant brut s'élève à 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars).

Sur cette enveloppe budgétaire, environ 43 % des crédits demandés concernent des dépenses de personnel civil. Les dépenses opérationnelles comptent pour 34 %, les dépenses de personnel militaire pour 17 % et les contributions du personnel pour 5 %. La catégorie Autres programmes représente moins de 1 % du total.

Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au paragraphe 41.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Présentation générale	1-3	3
II. Mandat de la Mission	4-5	4
III. Plan d'opérations et ressources nécessaires	6-13	4
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces		6
V. Administration financière		6
A. Budget approuvé et dépenses de la période du 24 août 1993 au 30 juin 1999		6
B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		7
VI. Remboursement des États qui fournissent des contingents	14	7
VII. Matériel appartenant aux contingents	15-19	8
A. Modalités de remboursement	15	8
B. Éléments nécessaires	16-19	8
VIII. Effectifs nécessaires	20-31	8
A. Variation des besoins	20-31	8
B. Tableau d'effectifs : postes actuels et postes proposés		12
IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	32-40	14
X. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	41	15

Annexes

I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000	16
A. Tableau récapitulatif	16
B. Répartition des ressources par grande catégorie	18
C. Renseignements supplémentaires	19
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse	22
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission	22
B. Répartition par grande catégorie de dépenses : coûts standard et coûts propres à la Mission	29
C. Prévisions concernant les dépenses non renouvelables	30
D. Définitions d'emploi	33
III. Organigrammes	35
A. Opérations militaires	35
B. Opérations civiles	36
Carte	

I. Présentation générale

1. On trouvera dans le présent rapport le projet de budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, budget dont le montant brut s'élève à 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars).

2. Les dépenses prévues pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 marquent une hausse de 48,7 % par rapport au montant réparti pour la période en cours (1er juillet 1998-30 juin 1999), soit en chiffres bruts une augmentation de 9 560 000 dollars, se décomposant comme suit : Personnel militaire : + 9,6 %; Personnel civil : + 53,6 %; Dépenses opérationnelles : + 74,3 %; Autres programmes : + 42,7 %; Contributions du personnel : + 51,5 %.

Tableau 1

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1997-1998 Dépenses	Augmentation/diminution proposée par rapport à 1998-1999		Montant	Pourcentage
		1998-1999 Montants répartis	1999-2000 Prévisions de dépenses		
Personnel militaire	3 754,3	4 761,0	5 220,1	459,1	9,6
Personnel civil	7 830,0	8 153,6	12 526,3	4 372,7	53,6
Dépenses opérationnelles	7 455,7	5 645,6	9 844,2	4 198,6	74,3
Autres programmes	43,6	49,5	70,6	21,1	42,7
Contributions du personnel	803,4	986,7	1 495,2	508,5	51,5
Total des ressources (montant brut)*	19 887,0	19 596,4	29 156,4	9 560,0	48,7

* Non compris les montants à prévoir au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

Tableau 2

Ressources humaines

Effectifs militaires et civils	1997-1998 (Effectif déployé)	1998-1999 (Budget réparti)	1999-2000 (Projet de budget)	Augmentation par rapport à 1998-1999
Observateurs militaires	102	135	135	0
Personnel international	59	56	80	24
Personnel local	75	95	139	44

3. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont les suivantes :

a) Ouvrir des crédits d'un montant brut de 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars) au titre du financement de la Mission pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;

b) Mettre ce montant en recouvrement à raison de 2 429 700 dollars par mois en chiffres bruts (montant net : 2 305 100 dollars), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1999.

II. Mandat de la Mission

(Résolution 937 (1994) du Conseil de sécurité en date du 21 juillet 1994)

4. Le mandat de la MONUG consiste à :

a) Contrôler et vérifier l'application par les parties de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces;

b) Observer les opérations menées par la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants dans le cadre de l'application de l'Accord;

c) Vérifier, au moyen d'observations et de patrouilles, que les troupes des parties ne restent pas ni ne reviennent dans la zone de sécurité et que le matériel militaire lourd ne reste pas ni ne soit réintroduit dans la zone de sécurité ou dans la zone d'armement limité;

d) Surveiller les sites où est entreposé le matériel militaire lourd retiré de la zone de sécurité et de la zone d'armement limité, en coopération avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants selon qu'il conviendra;

e) Surveiller le retrait des troupes de la République de Géorgie, depuis la vallée de la Kodori jusqu'à des zones situées au-delà des limites de l'Abkhazie (République de Géorgie);

f) Effectuer régulièrement des patrouilles dans la vallée de la Kodori;

g) Enquêter, à la demande de l'une ou l'autre partie ou de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, ou de sa propre initiative, sur des violations signalées ou présumées de l'Accord, et essayer de régler ou de contribuer à régler les incidents de ce genre;

h) Présenter périodiquement, dans le cadre de son mandat, des rapports au Secrétaire général, en particulier sur l'application de l'Accord, sur toutes les violations et les enquêtes menées à leur sujet par la Mission, et sur tout autre fait nouveau pertinent;

i) Maintenir des contacts étroits avec les deux parties au conflit, et coopérer avec la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants et, par sa présence dans la zone, contribuer à créer des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées dans l'ordre et la sécurité.

5. Le mandat actuel de la Mission expire le 31 juillet 1999 (résolution 1225 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 28 janvier 1999).

III. Plan d'opérations et ressources nécessaires

6. Le Secrétaire général a fait un premier exposé des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 6 août 1993 (S/26250), qui a été suivi de ses rapports des 7 août 1993 (S/26250/Add.1), 3 mai 1994 (S/1994/529), 6 juin 1994 (S/1994/529/Add.1), 12 juillet 1994 (S/1994/818), 15 juillet 1994 (S/1994/818/Add.1), 1er juillet 1996 (S/1996/507), 3 juillet 1996 (S/1996/507/Add.1), 25 avril 1997 (S/1997/340), 28 octobre 1997 (S/1997/827), 11 novembre 1997

(S/1997/827/Add.1), 10 juin 1998 (S/1998/497), 18 juin 1998 (S/1998/497/Add.1), 29 octobre 1998 (S/1998/1012), 10 novembre 1998 (S/1998/1012/Add.1) et 20 janvier 1999 (S/1999/60).

7. La composante militaire de la Mission compte 135 observateurs militaires et l'effectif autorisé de sa composante civile est de 157 personnes, dont 62 recrutées sur le plan international et 95 recrutées localement. Il est proposé d'accroître l'effectif de la composante civile pour la période visée par le projet de budget.
8. Pendant la période sur laquelle porte le projet de budget, le principe directeur des opérations de la Mission sera de maintenir ses activités dans les zones de sécurité et d'armement limité des secteurs de Zougdidi et de Gali et dans la vallée de la Kodori. Les patrouilles qui sont actuellement suspendues devraient reprendre lorsque la Mission aura reçu 25 véhicules à protection balistique, dont 13 ont déjà été livrés. Les quatre bases d'opération des équipes d'observateurs qui avaient été fermées seront rouvertes et remises en état.
9. Il est également prévu de remplacer 13 véhicules renforcés contre les mines qui sont arrivés à la fin de leur durée de vie utile et qui, de surcroît, ne sont pas des véhicules à quatre roues motrices – ce qui est indispensable dans la zone de la Mission, celle-ci étant très accidentée.
10. Les itinéraires de patrouille généralement suivis par la Mission ont sans cesse besoin d'être remis en état. Des crédits sont donc demandés pour permettre de remettre en état les routes menant aux bases des équipes, ainsi que deux ponts sur la route M-27, dans la région de Gali. Ces travaux permettront de réduire au minimum le risque posé par les mines qui sont souvent dissimulées dans des nids de poule.
11. Pour le moment, un seul des deux hélicoptères affectés à la Mission a été déployé. Il a été utilisé à plein pour des évacuations d'urgence, des patrouilles et des activités d'appui administratif, ce qui a permis d'améliorer considérablement la sécurité de la Mission – mais la demande dépassait les possibilités d'un hélicoptère unique, et il faut bien reconnaître que cet élément des opérations aériennes de la MONUG a besoin d'être sensiblement renforcé. Il est donc prévu que la Mission soit pourvue d'un second hélicoptère dès que possible.
12. Le 31 décembre 1998, le Gouvernement suisse a repris l'avion Fokker F-27 qu'il avait mis à disposition de la Mission à titre de contribution volontaire en nature. Il est donc prévu de remplacer cet avion afin de pouvoir continuer d'assurer le soutien logistique, vu qu'aucune entreprise de transport n'offre de moyen de circuler dans la zone de la Mission ou d'y accéder.
13. Du fait qu'il n'y a toujours pas d'entreprises, dans la zone de la Mission, qui puissent superviser la remise en état des routes et des ponts, et que les entreprises internationales de travaux publics refusent de s'y rendre pour des raisons de sécurité, la MONUG devra compter sur des agents recrutés sur place pour exécuter de nombreux travaux de remise en état et d'entretien. Il faut donc mettre sur pied une section du génie chargée de superviser les travaux de remise en état et de superviser les travaux d'entretien et de réparation effectués dans les locaux de la Mission.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

(En dollars des États-Unis)

Gouvernement	Contribution	Valeur
Géorgie	Exonération des droits d'atterrissage à Tbilissi et Senaki	124 044 ^a

^a Valeur estimative de la contribution pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, selon les calculs du Secrétariat.

V. Administration financière

A. Budget approuvé et dépenses de la période du 24 août 1993 au 30 juin 1999

État récapitulatif des ressources

(En dollars des États-Unis)

	Montants bruts	Montants nets
1. Ressources		
Depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1999 ^{a, b}	100 578 084	95 405 784
2. Dépenses ^{b, c}		
Depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1999	89 687 294	85 771 272
Total (ligne 1 moins ligne 2)	10 890 790	9 634 512
3. Sommes portées au crédit des États Membres		
Du 7 août 1993 au 30 juin 1997	11 180 990	10 119 712
4. Excédent des dépenses		
Total (ligne 1 moins ligne 2 moins ligne 3)	(290 200)	(485 200)

^a Non compris les autorisations d'engagement de dépenses accordées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires les 11 décembre 1997 (1 653 600 dollars) et 11 décembre 1998 (1 534 400 dollars).

^b Y compris les contributions volontaires en nature.

^c Y compris les dépenses estimatives de la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999.

B. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement ou organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Depuis la création de la Mission jusqu'au 30 juin 1998		
Suisse	Numéraire	327 600
Chypre	Numéraire	513
Suisse	1 avion Fokker F-27 (prévu au budget)	4 505 300
Du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		
Suisse	1 avion Fokker F-27 (prévu au budget)	1 147 000*

* L'avion a été repris le 31 décembre 1998.

2. Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant reçu</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Montant annoncé</i>
Fonds d'affectation spéciale pour l'appui à l'application de l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou le 14 mai 1994			
Contributions en numéraire			
1er juillet 1998-30 juin 1999	296 100	—	
1er juillet 1999-30 juin 2000	—	—	
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	—	—	
1er juillet 1999-30 juin 2000	—	—	
Total partiel	296 100		
Fonds d'affectation spéciale pour les négociations visant à parvenir à un règlement global du conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie			
Contributions en numéraire			
1er juillet 1998-30 juin 1999	—	—	
1er juillet 1999-30 juin 2000	—	—	
Contributions en nature			
1er juillet 1998-30 juin 1999	—	—	
1er juillet 1999-30 juin 2000	—	—	
Total partiel			
Total	296 100		

VI. Remboursement des États qui fournissent des contingents

14. L'effectif autorisé de la MONUG se composant uniquement d'observateurs militaires, il n'y a pas de remboursements à prévoir au titre des contingents.

VII. Matériel appartenant aux contingents

A. Modalités de remboursement

15. Le Gouvernement concerné a indiqué qu'il préférerait s'en tenir à l'ancienne formule en ce qui concerne les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents.

B. Éléments nécessaires

Matériel majeur

16. Le matériel appartenant aux contingents qui a été mis à la disposition de la MONUG se composait de trois ambulances et de matériel médical.

Matériel spécial

17. Néant.

Soutien logistique autonome

18. Néant.

Facteurs applicables à la Mission

19. Néant.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Variation des besoins

	Nombre de postes		
	Actuels	Proposés	Écart net
Personnel international			
Secrétaire général adjoint			
Sous-Secrétaire général	1	1	—
D-2	2	2	—
D-1	1	2	1
P-5	3	2	(1)
P-4	5	5	—
P-3	3	10	7
P-2/P-1	5	5	—
Total partiel	20	27	7
Agents des services généraux (1re classe)	—	—	—
Agents des services généraux (autres classes)	15	17	2
Total partiel	15	17	2
Service mobile	20	38	18
Service de sécurité	7	7	—
Total partiel	27	45	18
Total, personnel international	62	89	27
Personnel local	95	139	44
Volontaires des Nations Unies	—	—	—
Total partiel	95	139	44
Total général	157	228	71

20. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs présenté à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général en date du 9 février 1998 (A/52/787), qui auraient pour effet net d'augmenter de 71 le nombre de postes, sont les suivantes :

- a) Reclassement à D-1 d'un poste P-5 du Bureau des affaires politiques et civiles;
- b) Quatre postes P-3 pour le Bureau des affaires politiques et civiles;
- c) Trois postes (2 P-3 et 1 poste d'agent des services généraux) au Bureau du Chef de l'administration, pour un juriste, un spécialiste de la sécurité aérienne et un assistant (budget);
- d) Huit postes (1 P-3, 1 poste d'agent du service mobile et 6 de personnel local) pour la nouvelle Section du génie;
- e) Cinquante-quatre postes (17 postes d'agent du service mobile et 37 d'agent local) pour la Section de la sécurité;
- f) Un poste d'agent des services généraux pour la Section des achats;

- g) Un poste d'agent local pour un commis chargé des soldes et indemnités;
- h) Transfert entre bureaux de trois postes d'agent du service mobile et trois d'agent local.

21. *Bureau des affaires politiques et civiles.* On se rappellera que le Secrétaire général a indiqué au Conseil de sécurité, dans son rapport du 25 avril 1997 (S/1997/340), qu'il comptait renforcer l'élément politique de la MONUG en y ajoutant quelques spécialistes supplémentaires des questions politiques, civiles et juridiques. Dans une déclaration en date du 8 mai 1997 (S/PRST/1997/25), le Président du Conseil de sécurité a dit que le Conseil approuvait les propositions du Secrétaire général. Aussi le Bureau des affaires politiques a-t-il été créé le 1er juillet 1998 et doté de deux conseillers principaux pour les questions politiques, d'un spécialiste des questions politiques et de deux agents des services généraux.

22. Au paragraphe 46 de son rapport du 20 janvier 1999 (S/1999/60), le Secrétaire général indiquait au Conseil de sécurité que l'intensification des activités liées au processus de paix, la mise en place de mécanismes de négociation et l'exécution du mandat de la Mission, ainsi que la mission de bons offices menée sur place, avaient fait ressortir la nécessité de renforcer la composante civile de la Mission, surtout dans le domaine des affaires politiques et civiles et dans celui de l'information. Dans sa résolution 1225 (1999), le Conseil s'est félicité que le Secrétaire général se propose de renforcer la composante civile de la MONUG.

23. Dans ces conditions, il est proposé de renforcer encore le Bureau des affaires politiques et civiles, en reclassant à D-1 un poste P-5 et en créant quatre postes P-3 supplémentaires afin d'y nommer deux spécialistes des questions politiques et deux spécialistes des affaires civiles.

24. *Bureau du Chef de l'administration.* Pour donner suite à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne selon laquelle il convenait de prendre des mesures pour renforcer les capacités de l'Organisation pour ce qui est de juger si un fournisseur éventuel de transport aérien est sérieux et recommandable, notamment sur le plan des statistiques et du respect de la réglementation internationale en matière de sécurité, il est proposé de nommer, à la classe P-3, un spécialiste de la sécurité et des opérations aériennes.

25. Ses bureaux étant dispersés dans toute la zone de la mission, la MONUG ne peut pas éviter de passer des marchés avec toute une série de prestataires de services, de fournisseurs de marchandises et d'administrations publiques. D'autre part, le nombre de marchés (achat de marchandises, gestion administrative) a augmenté. Il est donc proposé de nommer un juriste, à la classe P-3, chargé de s'occuper de ces accords, qui doivent être renégociés périodiquement, ainsi que de l'établissement des dossiers à soumettre aux commissions d'enquête et au comité local de contrôle du matériel.

26. Jusqu'à présent, c'est le Chef du Service financier et son équipe qui se sont chargés d'établir les budgets de la Mission; mais la Section des finances ne pourra plus assurer correctement cette fonction, vu les tâches inachevées qui s'accumulent et l'alourdissement prévu de sa charge de travail du fait de l'augmentation proposée des effectifs de la Mission. Il est donc proposé de nommer assistant (budget), au Bureau du Chef de l'administration, un agent des services généraux chargé de cette fonction, ce qui permettrait en outre de dissocier les fonctions d'agent ordonnateur et celles d'agent certificateur.

27. *Section du génie.* Comme indiqué plus haut au paragraphe 13, la MONUG a besoin de disposer de moyens propres afin de pouvoir entreprendre des chantiers spéciaux de rénovation et assurer la réparation des infrastructures et l'entretien courant des locaux. Il est donc proposé de créer une section du génie qui comprendrait les huit postes énumérés à l'alinéa d) du paragraphe 20.

28. *Section de la sécurité.* Dans son rapport du 29 octobre 1998 au Conseil de sécurité et dans l'additif du 10 novembre 1998 à ce rapport (S/1998/1012 et Add.1), le Secrétaire général proposait d'augmenter l'effectif du personnel international afin de permettre à la Mission d'assurer elle-même la sécurité de ses installations. Dans sa déclaration du 25 novembre 1998 (S/PRST/1998/34), le Président du Conseil de sécurité a fait savoir que le Conseil prenait note avec satisfaction des efforts déployés par le Secrétaire général à cet égard.

29. Dans une lettre datée du 2 décembre 1998, le Contrôleur a demandé l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager des dépenses à concurrence de 1 534 400 dollars en vue de renforcer l'effectif du personnel de sécurité et de faire face à des besoins connexes au point de vue logistique, à compter du 1er janvier 1999. Vu la réponse du Comité consultatif, formulée dans une lettre de son Président en date du 11 décembre 1998, la MONUG a été dotée d'agents de sécurité supplémentaires : 17 recrutés sur le plan international et 37 recrutés localement, soit 17 postes d'agent du Service mobile et 37 postes d'agent local. Il est maintenant proposé d'intégrer ces postes dans le tableau des effectifs de la MONUG.

30. Dans sa résolution 52/242 du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, afin de réduire les dépenses afférentes à l'emploi d'agents des services généraux, de continuer à s'efforcer de pourvoir localement les postes d'agent des services généraux de la Mission, en tenant compte de ses besoins. Pour le moment, la Mission ne trouve aucun poste d'agent des services généraux qui puisse être remplacé par un poste d'agent local dans le cadre du présent budget.

31. *Section des achats.* Lors d'un récent audit de la MONUG, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des retards dans le fonctionnement du système d'approvisionnement de la Mission et constaté que la cause principale en était l'insuffisance du suivi des commandes, insuffisance qui est due en partie à celle des effectifs. Il est donc proposé de renforcer la Section des achats, en y ajoutant un assistant pour les achats (catégorie des services généraux).

B. Tableau d'effectifs : postes actuels et postes proposés

	Agents des services généraux et catégories apparentées															Volontaires des Nations Unies
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux					
											Service de sécurité					
Agents des services généraux																
Appariements																
Total																
Personnel local																
Personnel contractuel																
Total général																
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de mission																
Postes actuels	-	1	1	-	-	2	-	-	4	-	-	2	2	4	3	-
Postes proposés	-	1	1	-	-	2	-	-	4	-	-	2	2	4	4	-
Bureau du Chef du Groupe d'observateurs militaires																
Postes actuels	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	26	-
Postes proposés	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	26	-
Bureau des affaires politiques et civiles																
Postes actuels	-	-	-	-	2	-	1	-	3	-	-	2	-	2	-	-
Postes proposés	-	-	-	1	1	-	5	-	7	-	-	2	-	2	-	-
Bureau de la promotion et de la défense des droits de l'homme																
Postes actuels	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	1	-	1	1	-
Postes proposés	-	-	-	-	1	-	-	1	2	-	-	1	-	1	1	-
Administration et gestion																
Bureau du Chef de l'administration																
Postes actuels	-	-	-	1	-	-	-	-	1	4	-	2	-	6	6	-
Postes proposés	-	-	-	1	-	-	2	-	3	4	-	3	-	7	8	-
Section des achats																
Postes actuels	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	1	-	1	1	-
Postes proposés	-	-	-	-	-	1	-	1	2	1	-	2	-	3	1	-
Section des finances																
Postes actuels	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	-	2	3	-
Postes proposés	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	-	2	4	-
Section du personnel																
Postes actuels	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	4	-
Postes proposés	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	-	1	4	-
Section des services généraux																
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	1	1	2	1	-	1	-	2	9	-
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	1	1	2	2	-	1	-	3	9	-

Agents des services généraux et catégories apparentées														
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Service de sécurité			Personnel con-tractuel
											1re classe	Autres classes	Total	
Section des transmissions														
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	-	9	15
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	6	12
Section du génie														
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	1	-	1	1	-	-	1	6
Section des transports														
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	-	6	19
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	7	19
Section informatique														
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2	2	2
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	2	2	2
Section de la sécurité														
Postes actuels	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	-	5	6
Postes proposés	-	-	-	-	-	-	-	1	1	17	-	-	5	22
Total partiel, administration et gestion														
Postes actuels	-	-	-	1	-	3	2	4	10	20	-	9	5	34
Postes proposés	-	-	-	1	-	3	5	4	13	38	-	11	5	54
Total														
Postes actuels	-	1	2	1	3	5	3	5	20	20	-	15	7	42
Postes proposés	-	1	2	2	2	5	10	5	27	38	-	17	7	62

IX. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

32. Le montant total des dépenses prévues pour assurer le fonctionnement de la MONUG pendant la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 s'élève à 29 156 400 dollars en chiffres bruts (montant net : 27 661 200 dollars), dont environ 53 % ont été calculés sur la base des coûts standard figurant dans le Manuel des coûts standard et les 47 % restants correspondent à des coûts propres à la Mission et à d'autres éléments qui peuvent s'écarter des normes. Dans le second cas, il s'agit de 58 objets de dépense, dont 31 pour lesquels il n'y a pas de coût standard. On trouvera à l'annexe II.A des renseignements sur les dépenses propres à la Mission, notamment celles dont les coûts s'écartent des coûts standard.

33. Les prévisions sont présentées à l'annexe I; elles correspondent à une augmentation de 48,7 %, en chiffres bruts, par rapport au montant réparti pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, hors dotation au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Les principales causes de cette augmentation sont les suivantes : besoin d'accroître les effectifs de civils, frais d'aménagement et de remise en état des locaux, remplacement de véhicules blindés devenus trop anciens, et comptabilisation de la totalité des coûts des opérations aériennes, dont une partie était précédemment couverte par une contribution volontaire en nature.

34. Dans la ventilation des dépenses présentée à l'annexe I, les dépenses de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurent dans la première colonne. Les montants répartis pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 conformément à la résolution 52/242 de l'Assemblée générale apparaissent dans la deuxième colonne. Dans la troisième, on trouve les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000. Ces dernières ne comprennent pas les montants à prévoir pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, qui sont budgétisés par ailleurs. Afin de ne pas déformer les comparaisons, les montants correspondants ne figurent pas non plus dans les deux premières colonnes. Les dépenses non renouvelables sont indiquées dans la quatrième colonne. L'annexe I.B donne la répartition des dépenses par grande catégorie, et des explications supplémentaires sont données dans la section C de l'annexe I.

35. Lesdites explications supplémentaires viennent étayer les propositions en se limitant à deux cas, celui des dépenses non renouvelables et celui des dépenses renouvelables pour lesquelles le montant prévu à une rubrique dépasse d'au moins 10 % ou 100 000 dollars le montant affecté à cette rubrique dans le budget précédent. La question est analysée de manière plus approfondie dans l'annexe II à : dépenses renouvelables, qu'elles correspondent à des coûts standard ou propres à la Mission (annexe II.A), répartition des grandes catégories de dépenses entre coûts standards et coûts propres à la Mission (annexe II.B), détail des dépenses non renouvelables (annexe II.C) et définitions d'emploi (annexe II.D).

36. Tout le matériel informatique de toutes les opérations hors Siège, ainsi que les activités de celles-ci dans ce domaine, ont été passés en revue en 1998 afin de faire en sorte que tout serait compatible 2000 et continuerait de fonctionner sans problème après le 31 décembre 1999. Compte tenu des résultats de ce bilan et vu l'importance attachée à la question, on a commencé sans tarder à remplacer la plus grande partie des éléments non conformes, l'objectif étant de parvenir à ce que le matériel et les logiciels compatibles 2000 soient installés partout et en état de fonctionnement, avant le 31 décembre 1999. Une part importante des frais relatifs au remplacement du matériel et des logiciels non conformes, aux mises à niveau, à la mise en place de nouveaux systèmes et à la formation du personnel est financée au moyen de crédits déjà ouverts à cet effet et par transfert d'autres crédits

ouverts dans les budgets de chaque opération de maintien de la paix au titre de l'exercice en cours (1er juillet 1998-30 juin 1999).

37. Dans le cas de la MONUG, seulement une partie des dépenses entraînées par le remplacement de matériel informatique et de logiciels a pu être financée au moyen de crédits ouverts au titre du budget de la période en cours (1er juillet 1998-30 juin 1999). Le solde des ressources nécessaires est maintenant demandé dans le cadre du projet de budget pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, dans la catégorie des dépenses non renouvelables.

38. Dans son rapport du 31 mars 1998 (A/52/860/Add.2), le Comité consultatif n'a formulé aucune recommandation à laquelle le Secrétaire général doit donner une suite particulière.

39. Dans son rapport du 26 mars 1998 (A/52/5), le Comité des commissaires aux comptes n'a formulé aucune recommandation à laquelle le Secrétaire général doit donner une suite particulière.

40. Dans son rapport du 23 septembre 1998 (A/53/428), le Bureau des services de contrôle interne n'a formulé aucune recommandation à laquelle le Secrétaire général doit donner une suite particulière.

X. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

41. Les mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session à propos du financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie sont les suivantes :

- a) Ouvrir des crédits d'un montant brut de 29 156 400 dollars (montant net : 27 661 200 dollars) pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000;
- b) Mettre ce montant en recouvrement à raison de 2 429 700 dollars par mois en chiffres bruts (montant net : 2 305 100 dollars), si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 31 juillet 1999.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000

A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997 30 juin 1998 : dépenses ^a	1er juillet 1998 30 juin 1999 : montants répartis ^{b,c}	1er juillet 1999 30 juin 2000 : prévisions de Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	3 679,2	4 694,1	4 936,5	—
2. Contingents	7,9	13,8	15,7	—
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	27,2	13,1	227,9	—
b) Soutien autonome	—	—	—	—
c) Indemnisation en cas de décès en d'invalidité	40,0	40,0	40,0	—
Total partiel, rubrique 3	67,2	53,1	267,9	—
Total, catégorie I	3 754,3	4 761,0	5 220,1	—
II. Personnel civil				
1. Police civile	—	—	—	—
2. Personnel international et personnel local	7 830,0	8 153,6	12 526,3	—
3. Personnel contractuel international	—	—	—	—
4. Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—
5. Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—
6. Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Total, catégorie II	7 830,0	8 153,6	12 526,3	—
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	842,4	621,4	1 420,6	730,0
2. Remise en état des infrastructures	12,4	30,0	405,3	405,3
3. Transports	2 642,7	1 435,1	2 994,2	2 031,3
4. Opérations aériennes	2 517,4	2 021,7	2 990,2	—
5. Opérations navales	—	—	—	—
6. Transmissions	354,9	503,6	822,0	306,0
7. Matériel divers	300,1	415,5	348,8	277,8
8. Fournitures et services	456,2	515,1	533,5	—
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—

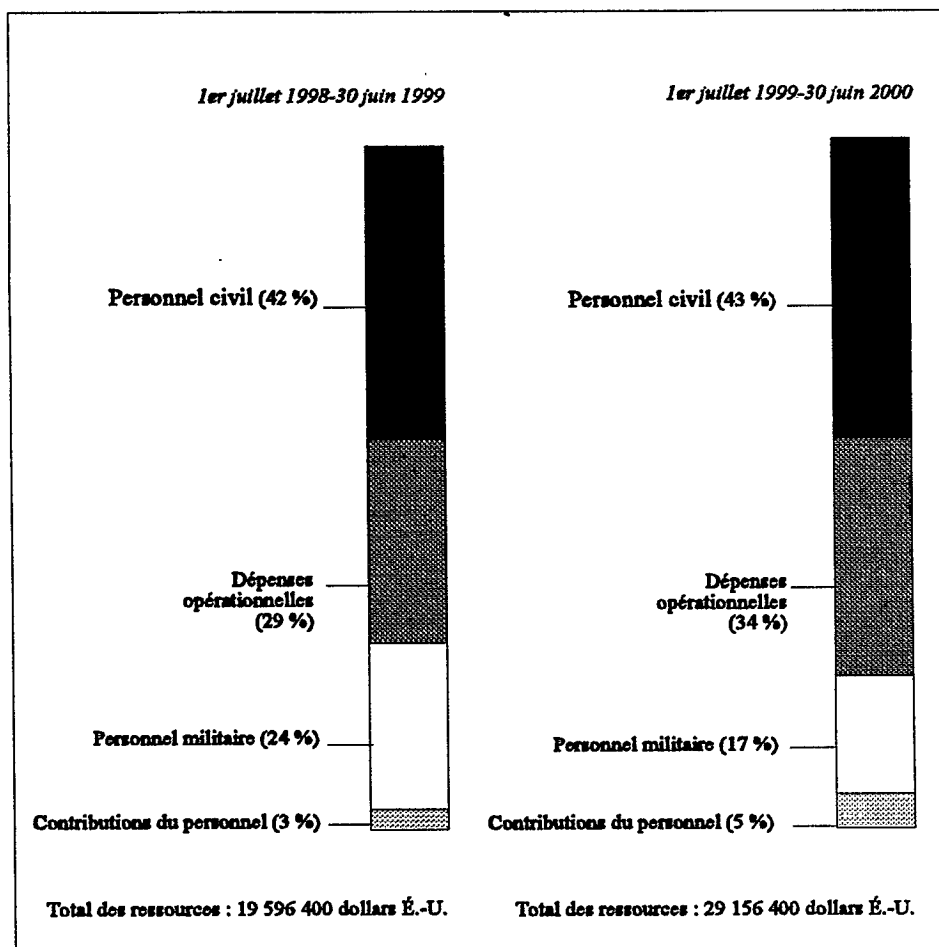
Catégorie de dépenses	(1)	(2)	(3)	(4)
	1er juillet 1997- 30 juin 1998 : dépenses ^a	1er juillet 1998- 30 juin 1999 : montants répartis ^{b,c}	1er juillet 1999-30 juin 2000 : prévisions de Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	329,6	103,2	329,6	—
Total partiel, rubrique 9	329,6	103,2	329,6	—
Total, catégorie III	7 455,7	5 645,6	9 844,2	3 750,4
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
2. Programmes d'information	38,6	22,5	38,6	—
3. Programmes de formation	5,0	27,0	32,0	—
4. Programmes de déminage	—	—	—	—
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
Total, catégorie IV	43,6	49,5	70,6	—
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
VII. Contributions du personnel	803,4	9 886,7	1 495,2	—
Total, catégories I à VII	19 887,0	19 596,4	29 156,4	3 750,4
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(803,4)	(986,7)	(1 495,2)	—
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	—	(1 147,0)	—	—
Total, catégories VIII et IX	(803,4)	(2 133,7)	(1 495,2)	—
Total brut	19 887,0	18 449,4	29 156,4	3 750,4
Total net	19 083,6	17 462,7	27 661,2	3 750,4
X. Contributions volontaires en nature non budgétisées	—	—	—	—
Total des ressources	19 083,6	17 462,7	27 661,2	3 750,4

^a Ces chiffres correspondent aux montants figurant à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/53/821). Ils ne comprennent pas les montants affectés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (765 300 dollars) et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (276 000 dollars).

^b Résolution 52/242 de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1998.

^c Non compris un crédit de 989 880 dollars ouvert au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et un montant de 158 600 dollars prélevé sur la masse des ressources approuvées au titre de la quote-part de la Mission dans le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources par grande catégorie^{a, b}



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du montant total des ressources.

^b Le total peut ne pas être égal à 100 % en raison des arrondis.

C. Renseignements supplémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 4 761 000 dollars; dépenses : 5 220 100 dollars ; écart : 459 100 dollars

42. L'augmentation concerne l'indemnité de subsistance (missions) des observateurs militaires (118 600 dollars), les frais de voyage (123 800 dollars), les rations (1 900 dollars) et les remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents (214 800 dollars).

Frais de voyage

43. Compte tenu du niveau effectif des dépenses enregistrées antérieurement, le coût moyen d'un aller simple pour les observateurs militaires a été relevé de 1 550 à 1 875 dollars.

Matériel appartenant aux contingents

44. Depuis la création de la MONUG, les ressources prévues à cette rubrique ne concernaient que trois ambulances (27 000 dollars par an environ). Le montant de 227 900 dollars qui est inscrit dans le présent budget couvre en outre le reste du matériel médical qui accompagne les ambulances, y compris les montants qui auraient dû figurer à ce titre dans les budgets précédents.

Personnel civil

Montant réparti : 8 153 600 dollars; dépenses prévues : 12 526 300 dollars; écart : (4 372 700 dollars)

45. L'augmentation s'explique par le renforcement des éléments politique, civil et juridique de la MONUG, l'augmentation de l'effectif du personnel civil chargé de la sécurité et de celui du bureau du Chef de l'administration, et la création d'une section du génie.

46. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont estimés sur la base des coûts salariaux standard de 1999 à New York, et ceux des agents locaux correspondent au barème des traitements en vigueur dans la zone de la Mission. Les traitements des administrateurs et des agents du Service mobile ont été ajustés pour tenir compte de ce que 25 % des fonctionnaires appartenant à ces catégories n'ont pas droit à l'indemnité de poste, du fait qu'ils ont été expressément recrutés pour la Mission. Les dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international ont été calculées en supposant un taux de vacance de poste de 10 % sur les 89 postes inscrits au tableau d'effectifs.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 5 645 600 dollars; dépenses prévues : 9 844 200 dollars; écart : (4 198 600 dollars)

47. Le montant prévu (9 844 200 dollars) comprend des dépenses non renouvelables à hauteur de 3 750 400 dollars.

48. L'augmentation de 4 198 600 dollars correspond à une progression qui est le résultat net de la hausse des dépenses prévues à certaines rubriques (4 265 300 dollars au total, dont Locaux/hébergement : 799 200 dollars; Remise en état des infrastructures : 375 300 dollars; Transports : 1 159 100 dollars; Opérations aériennes : 968 500 dollars; Transmissions :

318 400 dollars; Fournitures et services : 18 400 dollars; Fret : 226 400 dollars) et de la baisse des dépenses prévues à la rubrique Matériel divers (66 700 dollars).

Locaux/hébergement

49. L'augmentation s'explique par des travaux d'aménagement et de rénovation, par la variation des frais de location à la suite du déménagement et du regroupement des locaux et par la progression des dépenses d'électricité du fait que la Mission a de plus en plus recours à des groupes électrogènes en raison du caractère aléatoire de l'alimentation par le réseau.

Remise en état des infrastructures

50. L'augmentation des crédits demandés permettra de réparer les routes menant aux bases des quatre équipes d'observateurs et de rénover deux ponts situés sur la route M-27 et dans la basse région de Gali. Ces réparations sont nécessaires pour faciliter les patrouilles des observateurs militaires.

Transports

51. L'augmentation est due principalement au remplacement de véhicules résistant aux mines.

Opérations aériennes

52. La diminution est due au retrait, à compter du 31 décembre 1998, de l'avion qu'un donateur avait mis à la disposition de la Mission en tant que contribution volontaire en nature. Le montant prévu couvre le coût de l'affrètement et les dépenses opérationnelles d'un avion de remplacement, ainsi que le coût de deux hélicoptères.

Transmissions

53. L'augmentation concerne l'achat de nouveau matériel pour compléter et améliorer les systèmes existants à la suite du déménagement et du réaménagement des bureaux, ainsi que l'utilisation accrue de réseaux de communication du secteur privé. Le montant prévu couvre l'achat de 40 systèmes de positionnement universel pour les véhicules, rendu nécessaire par l'insécurité qui règne dans la zone de la Mission, ainsi que les frais y afférents pour l'année.

Matériel divers

54. Le montant prévu servira à acheter du mobilier et du matériel de bureau, du matériel de traitement des données en vue du passage à l'an 2000, et des pièces de rechange pour les réparations et l'entretien.

Fret aérien et de surface

55. L'augmentation est due au fait que la MONUG doit se procurer la plupart de ses approvisionnements en dehors de la zone de la Mission, où ils sont introuvables.

Contributions du personnel

Montant réparti : 986 700 dollars; dépenses prévues : 1 495 200 dollars; écart : 508 500 dollars

56. Le montant inscrit au budget correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation. Les contributions du personnel ont été calculées en supposant un taux de vacance de postes de 10 % pour les fonctionnaires internationaux.

Recettes provenant des contributions du personnel

Montant réparti : (986 700 dollars); dépenses prévues : (1 495 200 dollars); écart : (508 500 dollars)

57. Un montant égal à celui des contributions du personnel (catégorie VII) est inscrit à cette rubrique en tant que recette à porter au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 573 A (X) du 15 décembre 1955. Les sommes portées au crédit du Fonds sont destinées à être réparties entre les États Membres et les portées à leur crédit au prorata de leur quote-part dans le budget de la MONUG.

Annexe II

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

(En dollars des États-Unis)

Description	Prévisions de dépenses						Explications
	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
1. Indemnité de subsistance (missions)							
a) Tbilissi							
30 premiers jours	150		"	150			Un taux différent s'applique à Tbilissi depuis le 24 juin 1996.
Au-delà de 30 jours	129		"	129			
b) Autres lieux	85		"	85			
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires	1 550		"	1 875			Coût d'un aller simple révisé en fonction de l'expérience.
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	135	135					
Déplacements dans la zone de la Mission	1 000				3 000		Coût révisé en fonction de l'expérience.
4. Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	40 000		40 000			40 000	Chiffre calculé sur la base de 1 % de l'effectif moyen d'observateurs militaires.
5. Matériel appartenant aux contingents	27 200					227 900	Y compris les montants qui auraient dû figurer dans les budgets des exercices
6. Rations							
Rations de secours	13 790		"			15 700	Quantité révisée pour tenir compte de l'augmentation de l'effectif du personnel international
Rations individuelles journalières	1 379		"			1 570	
7. Personnel civil							
Personnel international	56	80					Compte tenu d'un taux de vacance de postes supposé égal à 10 % sur les 89 postes proposés.
Personnel local							
Géorgie	94	138					
Istanbul	1	1					

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explications
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
8. Personnel local							
Traitements nets							
Géorgie	4 461		"			4 461	Barème en vigueur au 1er juillet 1997.
Istanbul	29 000		"			29 000	
Dépenses communes de personnel							
Géorgie	1 660		"			1 660	Soit 870 dollars au titre de la pension, 165 dollars au titre de l'assurance médicale et 625 dollars au titre de l'indemnité de fonction.
Istanbul	7 500		"			7 500	
Indemnité spéciale	420		"			420	Versée uniquement à 4 interprètes recrutés à Sochi.
Contributions du personnel							
Géorgie	1 046		"			1 046	
Istanbul	7 500		"			7 500	
9. Prime de risque							
Personnel international	902		1 000			1 000	Taux révisé en vigueur au 1er juin 1998.
Personnel local	892		20 % du traitement net			892	Montant calculé sur la base du barème des traitements actuel.
10. Heures supplémentaires	18 000		"			18 000	
11. Consultants	6 000		"			8 000	Deux consultants locaux pour une durée totale de 10 mois aux fins de la collecte et de la recherche de renseignements.
12. Autres voyages autorisés							
Voyages du chef de la Mission	62 400		"			68 000	Chiffre fondé sur l'expérience récente
Voyages de responsables de la Division de l'administration et de la logistique des missions	33 200		"			30 000	
Voyages du chef de l'administration à New York	—					6 500	
Voyages pour le compte du Bureau de la promotion et de la défense des droits de l'homme	17 000		"			—	Compris dans les déplacements dans la zone de la Mission.
Déplacements dans la zone de la Mission	36 000		"			36 000	
Vérification interne des comptes	11 600		"			11 600	
Équipe médicale	2 000		"			5 700	Deux visites prévues.
Sécurité aérienne	10 500		"			5 700	Chiffre révisé en fonction de l'expérience passée.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explications
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Service de la logistique des missions	38 300		"				- Pas de crédits requis.
13. Location de locaux							
Bureaux							
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général à Soukhoumi	2 200		"		2 500		Augmentation mensuelle de 4 657 dollars due au transfert du quartier général administratif à Soukhoumi, à l'établissement d'une base de soutien logistique à Zougdidi, à la location de bureaux à Adler et à Istanbul et à la protection de nouveaux répéteurs, contrebalancée par la fermeture de l'atelier de transports de Soukhoumi.
Quartier général du personnel civil à Soukhoumi	12 500		"		12 500		
Bureau de la promotion et de la défense des droits de l'homme à Soukhoumi	220		"		275		
Bureau de l'aéroport de Soukhoumi	-		"		1 100		
Bureau de Tbilissi	6 000		"		4 000		
Garage de Tbilissi	-		"		125		
Bureau d'Adler	-		"		200		
Bureau d'Istanbul	-		"		3 000		
Quartier général de Gali	-		"		3 000		
Bureau du secteur de Gali	550		"		600		
Secteur de Soukhoumi	4 213		"		-		Compris dans les chiffres ci-dessus.
Secteur de Zougdidi	1 485		"		1 500		
Base de soutien logistique de Zougdidi	-		"		4 165		
Bases des équipes d'observateurs							
Darcheli-Zougdidi	165		"		-		Fermée.
Dzhvari-Zougdidi	165		"		150		
Karkhati-Zougdidi	-		"		200		
Zemo-Bargebi-Gali	110		"		100		
Inguriges-Gali	66		"		100		
Poste d'observation de Kodori	385		"		500		
Ateliers transports							
Soukhoumi	2 000		"		-		
Gali	220		"		300		
Protection des sites de répéteur							
Gali	55		"		150		
Ochamchira	225		"		150		
Goudauta	100		"		150		
Tour de télévision de Soukhoumi	100		"		150		

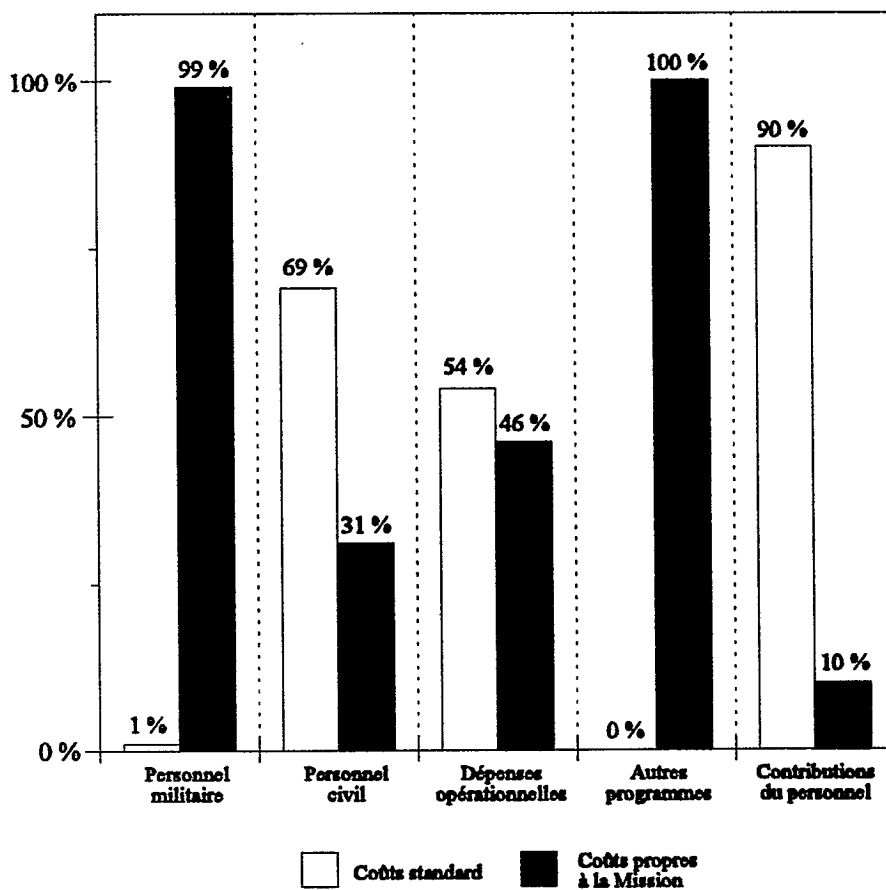
Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explications
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
Poste de police de Dranda	100		"		150		
Zougdidi	—		"		150		
Twartchelli	—		"		150		
Abanagdara	—		"		150		
14. Fournitures d'entretien	3 350		10 % des frais de location		3 350		
15. Services d'entretien	3 900		10 % des frais de location		1 450		Pourcentage retenu d'après l'expérience de la Mission.
16. Services collectifs de distribution							
Carburant pour groupes électrogènes	9 875		"		15 513		Augmentation due à une utilisation accrue des groupes électrogènes.
Assainissement	—		"		92		
Ramassage d'ordures	—		"		42		
Électricité	1 500		"		608		Moindre utilisation de l'électricité fournie par le réseau de distribution.
Eau	300		"		342		
Gaz	—		"		833		
Kérosène	—		"		625		
17. Véhicules							
Véhicules civils	114	124					Le nombre de véhicules est porté de 156 à 180 pour tenir compte de l'augmentation proposée des effectifs.
Remorques	11	14					
Véhicules militaires	28	38					
Ambulances	3	4					
18. Location de véhicules	2 400		"		25 000		Augmentation due au besoin d'équipement spécialisé pour décharger les conteneurs.
19. Pièces de rechange, réparations et entretien (des véhicules)							
Véhicules militaires	500		550		500		
Véhicules neufs	100		110		100		
Véhicules usagés	350		550		350		
Remorques	80				80		
20. Carburants et lubrifiants							
Véhicules civils	3,81		"	3,81			
Véhicules militaires	3,81		"	3,81			
21. Assurance (véhicules)							
Véhicules civils	203		550		200		Taux en vigueur au 1er juillet 1998.
Véhicules militaires	400				350		
Ambulances	203				200		

Description	Prévisions de dépenses						Explications
	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
22. Hélicoptères							
Hélicoptères MI8		2	2				
23. Heures de vol mensuelles (par hélicoptère)	60				40		
24. Heures de vol (par hélicoptère en supplément et par mois)	—				30		
25. Location : heures de vol comprises dans le forfait (par hélicoptère)	36 000				42 320		1 058 dollars l'heure, à raison de 40 heures par mois.
26. Heures de vol en supplément (par hélicoptère)					3 000		100 dollars l'heure, à raison de 30 heures par mois.
27. Carburant (par hélicoptère)	13 002				18 017		757 litres l'heure, à 34 cents le litre.
28. Lubrifiants (hélicoptères)					1 801		10 % du coût du carburant.
29. Assurance (par hélicoptère)	442				667		
30. Indemnité de subsistance des équipages							
Nombre d'équipages	2	2					Six membres d'équipage au total.
Indemnité de subsistance des équipages					2 720		Coût mensuel par équipage.
31. Avions							
Avions AN-26	1	1					
32. Location d'un avion : heures de vol comprises dans le forfait	—				37 500		750 dollars l'heure pour 50 heures. Auparavant, l'appareil était mis à la disposition de la Mission à titre de contribution volontaire en nature (ce qui économisait les coûts de la location, du carburant et de l'assurance et les salaires des équipages).
33. Location d'un avion : heures de vol en supplément	—				7 000		200 dollars l'heure pour 35 heures.
34. Heures de vol par mois	75				85		
35. Carburant (avion)	—				32 830		1 136 litres par heure pour 85 heures, à 34 cents le litre.
36. Assurance (avion)	2 500					4 000	Ce chiffre représente le montant total de l'assurance. Pour la période précédente, le montant inscrit à cette rubrique n'était que le complément des frais d'assurance inclus dans la contribution volontaire en nature.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explications
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
37. Indemnité de subsistance des équipages	5 859		"		4 075		Chiffre calculé sur la base de l'expérience de la Mission. Le chiffre de la période précédente ne couvrirait que les nuits passées en dehors de la zone de la Mission.
38. Autres dépenses (opérations aériennes)							
Services de contrôle de la circulation aérienne	2 000		"		4 667		Montant révisé d'après l'expérience passée.
Droits d'atterrissage et droits de manutention au sol	11 633		"		17 225		Montant révisé d'après l'expérience passée.
39. Transmissions : pièces de rechange et fournitures	11 417		"		14 750		Augmentation du stock de matériel à entretenir.
40. Communications par satellite							
Répéteur à faisceau à couverture globale	3 540		"		3 500		Part de la location assumée par la MONUG.
Terminaux INMARSAT M	1 500		"		2 830		Montants révisés d'après l'expérience pour chaque type de terminal INMARSAT.
Terminaux INMARSAT A	4 500		"		2 500		
Système de positionnement universel	—		"		9 917		Frais d'exploitation d'un nouveau système de localisation des véhicules.
41. Communications par réseaux commerciaux							
Téléphone/standard de New York	5 000		"		3 667		Les frais de téléphone et les coûts de la valise diplomatique et des affranchissements étaient regroupés dans les budgets précédents.
Téléphone/réseau Intelsat (New York)			"		3 667		
Téléphones portables	—		"		833		Nouvelles acquisitions pour raisons de sécurité.
Valise diplomatique			"		1 000		
Affranchissements			"		333		
42. Matériel divers : pièces de rechange, réparations et entretien	95 000		"			71 400	Réduction fondée sur l'expérience.
43. Vérification des comptes	105 300		"			70 200	Voyages du Comité des commissaires aux comptes.
44. Services contractuels	22 300		"			—	Les services nécessaires seront assurés par l'unité du génie.
45. Services informatiques	3 517		"		1 692		Il s'agit du renouvellement des logiciels.

Description	Prévisions précédentes	Effectif moyen	Coût standard	Prévisions de dépenses			Explications
				Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
46. Services de sécurité	3 041		*		300		Une grande partie des services de sécurité sera assurée par du personnel civil supplémentaire chargé de la sécurité. Le montant prévu concerne des gardes pour les sites de répéteurs de Twartchelli et d'Abanagdara.
47. Services et traitements médicaux	4 600					50 000	On a prévu quatre évacuations sanitaires.
48. Demandes d'indemnisation et règlements	3,50		1		1		Chiffre révisé sur la base d'un coût standard de 1 dollar par personne et par mois.
49. Dépenses de représentation	4 800		*			4 000	Chiffre calculé sur la base de l'expérience de la Mission.
50. Services divers							
Frais bancaires	35 000		*			35 000	
Frais de visas et de passeports	—		*			5 000	Chiffre révisé d'après l'expérience passée.
51. Papeterie et fournitures de bureau	14		15		13		Chiffre calculé sur la base de l'expérience de la Mission.
52. Fournitures médicales	27		28		28		Chiffre calculé sur la base d'un coût standard de 28 dollars par personne et par mois.
53. Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	10		5		10		Chiffre calculé sur la base de 10 dollars par personne et par mois.
54. Abonnements	442		200		442		
55. Fournitures électriques	76 800		*			70 900	Ce chiffre, calculé sur la base de l'expérience de la Mission, comprend 52 900 dollars qui serviront à acheter des fournitures pour améliorer les installations à Zougidi et Gali.
56. Fret aérien et de surface	103 200		*			329 600	Chiffre calculé sur la base de l'expérience de la Mission.
57. Programmes d'information							Chiffre calculé sur la base de l'expérience de la Mission.
Fournitures et accessoires	12 000		*			20 700	
Services contractuels	5 500		*			15 000	
Dépenses de production	5 000		*			2 900	
58. Programmes de formation	27 000		*			32 000	Formation aux communications par satellite, au fonctionnement des centraux téléphoniques et au traitement électronique des données.

**B. Répartition par grande catégorie des dépenses :
coûts standard et coûts propres à la Mission**



C. Prévisions concernant les dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 × 5)
	Stocks actuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
I. Personnel militaire						
II. Personnel civil						
III. Dépenses opérationnelles						
1. Locaux/hébergement						
a) Location de locaux						—
b) Aménagement et rénovation des locaux						
Quartier général militaire et Secteur de Gali					350,0	350,0
Quartier général civil et Secteur de Zougidi					250,0	250,0
Quatre bases d'équipes d'observateurs					100,0	100,0
Bureau de Tbilissi					15,0	15,0
Bureau de liaison d'Adler					5,0	5,0
Bureau de liaison d'Istanbul					10,0	10,0
Total partiel					730,0	730,0
c) Fournitures d'entretien						—
d) Services d'entretien						—
e) Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
f) Construction de locaux/bâtiments préfabriqués						—
Total, rubrique 1	—	—	—	—	730,0	730,0
2. Remise en état des infrastructures						
a) Amélioration des pistes d'atterrissage						—
b) Amélioration des routes					200,0	200,0
c) Réparation des ponts					205,3	205,3
Total, rubrique 2	—	—	—	—	405,3	405,3
3. Transports						
a) Achat de véhicules						
Jeep 4 × 4	85	25		25	12,0	300,0
Berlines lourdes	2	2		2	25,0	50,0
Autocars légers	9	6		6	14,0	84,0
Pick-ups	9	6		6	14,7	88,2
Véhicules blindés RJ-32	25	13		13	89,0	1 157,0
Ambulances	4	1		1	42,1	42,1
Total partiel	134	53		53		1 721,3
Fret (15 %)						258,2
Total partiel, rubrique a)						1 979,5

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) (4 × 5)
	Stocks actuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
b) Location de véhicules						—
c) Matériel d'atelier						—
Appareil pour changer les roues de camion		1		1	4,0	4,0
Jeu d'outils mécaniques		5		5	0,6	3,0
Machine automatique pour laver les véhicules		2		2	4,0	8,0
Compresseur d'air (à grande puissance)		1		1	2,0	2,0
Appareil pour régler l'alignement des roues de camion		1		1	3,0	3,0
Appareil pour l'équilibrage de roues de camion		2		2	2,5	5,0
Outils spéciaux pour les véhicules blindés RJ-32	1	1		1	20,0	20,0
Total partiel	1	13	0	13		45,0
Fret (15 %)						6,8
Total partiel, rubrique c)						51,8
d) Pièces de rechange, réparations et entretien						—
e) Carburants et lubrifiants						—
f) Assurance pour véhicules						—
Total, rubrique 3	135	66	0	66		2 031,3
4. Opérations aériennes						—
5. Opérations navales						—
6. Transmissions						—
a) Éléments complémentaires						
1 terminal de liaison hertzienne numérique DX 100	4	1		1	45,0	45,0
Modems SDX (données EF)	2		2	2	7,0	14,0
Systèmes mondiaux de localisation	—	40		40	1,5	60,0
Stations de contrôle GPS	—	3		3	6,7	20,1
Terminaux de liaison à hyperfréquences (bande S)	2	2		2	10,0	20,0
Multiplexeurs	2	2	2	4	20,0	80,0
Système de facturation	—		1	1	5,0	5,0
Total partiel	10	48	5	53		244,1
Fret (15 %)						36,6
Total partiel						280,7
Matériel d'atelier et d'essai						
Analyseur de communications	1	1		1	14,0	14,0
Matériel d'étalonnage	1	1		1	5,0	5,0
Jeux d'outils (pour techniciens)	2	2	1	3	1,0	3,0
Total partiel	4	4	1	5		22,0
Fret (15 %)						3,3
Total partiel						25,3
b) Contrat de raccordement au réseau				—		0,0
Total, rubrique 6	28	104	12	116		306,0

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2 + 3)	(5)	(6) = (4 × 5)
	Stocks actuels	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplé- mentaires	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
7. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						0,0
Ensembles de mobilier de bureau			25	25	1,0	25,0
Meubles classeurs à 4 tiroirs, munis de serrures			15	15	0,3	4,4
Total partiel	0	0	40	40		29,4
b) Matériel de bureau						
Photocopieuses (à grande puissance)	4	4		4	18,0	72,0
Déchiqueteuses (à grande capacité)	4	4		4	4,0	16,0
Total partiel	8	8		8		88,0
Fret (15 %)						13,2
Total partiel						101,2
c) Matériel de traitement de données						
Ordinateurs de bureau	96	39		39	1,7	66,3
Ordinateurs portatifs	42	16		16	2,2	35,2
Mise à jour du réseau	—	1		1	20,0	20,0
Total partiel	138	56		56		121,5
Fret (15 %)						18,2
Total partiel						139,7
d) Matériel d'observation				—		—
e) Citernes à essence et débitmètres				—		—
Pompes à carburant	5	5		5	1,5	7,5
f) Citernes à eau et fosses septiques				—		—
g) Matériel médical et dentaire				—		—
h) Matériel d'hébergement				—		—
i) Matériel de réfrigération				—		—
j) Matériel divers				—		—
k) Matériel pour la défense des périmètres				—		—
l) Pièces de rechange, réparations et entretien				—		—
m) Matériel d'épuration de l'eau				—		—
Total, rubrique 7	151	69	40	109	—	277,8
8. Fournitures et services						—
9. Fret aérien et de surface						—
Total, catégorie III	314	239	52	291		3 750,4
IV. Autres programmes						—
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
VII. Contributions du personnel						—
Total, catégories I à VII	314	239	52	291		3 750,4

D. Définitions d'emploi

Nouveaux postes de personnel international

1. *Administrateur général (D-1)*. Le titulaire gère et coordonne les activités relatives au processus de Genève, notamment celles du Conseil de coordination et de ses organes subsidiaires, et établit des projets de rapports sur des questions politiques. Il supervise les travaux des spécialistes des affaires politiques et civiles.
2. *Spécialiste des affaires politiques (P-3) × 2*. Le titulaire participe, en tant que membre de la MONUG, aux réunions quadripartites et autres mécanismes sur le terrain; recueille et analyse des renseignements sur l'évolution de la situation dans la zone d'opération de la mission et dans la région, notamment sur les plans politique et économique et en ce qu'elle peut avoir une incidence sur le processus de paix; se tient en rapport avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les diplomates de rang inférieur et les autres organismes internationaux accrédités auprès du pays hôte; et aide l'Administrateur général, le Conseiller politique principal et le fonctionnaire de l'information dans leurs activités.
3. *Spécialiste des affaires civiles (P-3) × 2*. Le titulaire se met et se tient en rapport avec les autorités civiles locales, les organismes humanitaires et les organisations non gouvernementales locales et internationales opérant dans les secteurs; prépare des projets de rapports sur la situation sociale, économique et politique dans la zone de la mission, notamment sur la situation des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés et sur les besoins en matière d'assistance humanitaire; aide le fonctionnaire de l'information à diffuser l'information sur les efforts de paix de l'ONU, ainsi que sur le mandat et le fonctionnement de la MONUG, parmi les médias et la population; et se tient en rapport avec les commandants de secteur de la MONUG et leur donne tout conseil utile.
4. *Juriste (P-3)*. Le titulaire apporte son concours au Chef de l'administration sur les questions juridiques, les questions relatives au droit administratif et commercial et les questions de politique générale; établit des documents juridiques; assure la liaison avec le Bureau des affaires juridiques du quartier général; conseille les sections et unités administratives de la Mission sur diverses questions juridiques et de politique générale; donnera oralement et par écrit des avis et des conseils juridiques sur les questions de procédure au Comité local de contrôle du matériel, au Comité local des marchés, à la Commission d'enquête, au Comité local d'examen des réclamations et à l'équipe responsable de la sécurité.
5. *Spécialiste de la sécurité et des opérations aériennes (P-3)*. Le titulaire gère l'utilisation du matériel et des autres moyens relatifs au transport aérien; veille à ce que l'application du contrat de services aériens soit conforme à l'appel d'offres, au contrat et à la Charte de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI); assure la liaison avec les éléments responsables des opérations aériennes militaires et commerciales; veille à l'utilisation optimale des ressources aériennes; facilite et supervise le déroulement rapide et sûr des opérations de transport aérien; conseille le Chef de l'administration sur les systèmes de contrôle de la circulation aérienne dans la zone d'opération; détermine les lacunes du système d'ensemble de routes aériennes et offre des conseils sur les moyens d'y remédier; s'assure que tous les systèmes et les équipements de l'aéroport sont installés conformément aux directives de l'OACI; fait en sorte que les services d'appui au sol de la Mission soient assurés par du personnel qualifié doté du matériel d'appui au sol approprié; coordonne et obtient les autorisations de vol dans la zone de la mission; supervise l'inspection des approvisionnements en carburant d'aviation et veille à ce que tous les vols

se déroulent conformément aux directives des autorités responsables de l'aviation civile; et conseille le Chef de l'administration sur les besoins de la Mission en matière de transport aérien.

6. *Ingénieur principal (P-3)*. Le titulaire dirige la Section du génie et son personnel. Il conduit et supervise la préparation et l'exécution de tous les chantiers (bâtiments, routes, ponts, réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité, etc.) ainsi que tous les grands chantiers de réparation et d'entretien de ces installations; assure la liaison avec tous les éléments militaires et civils de la Mission afin de coordonner les services de soutien technique; surveille l'exécution des contrats d'ingénierie; coordonne l'évaluation technique des offres concernant des contrats d'ingénierie avec le chef de la Section des achats; et prépare le devis des projets de construction/d'aménagement, de réparation et d'entretien.

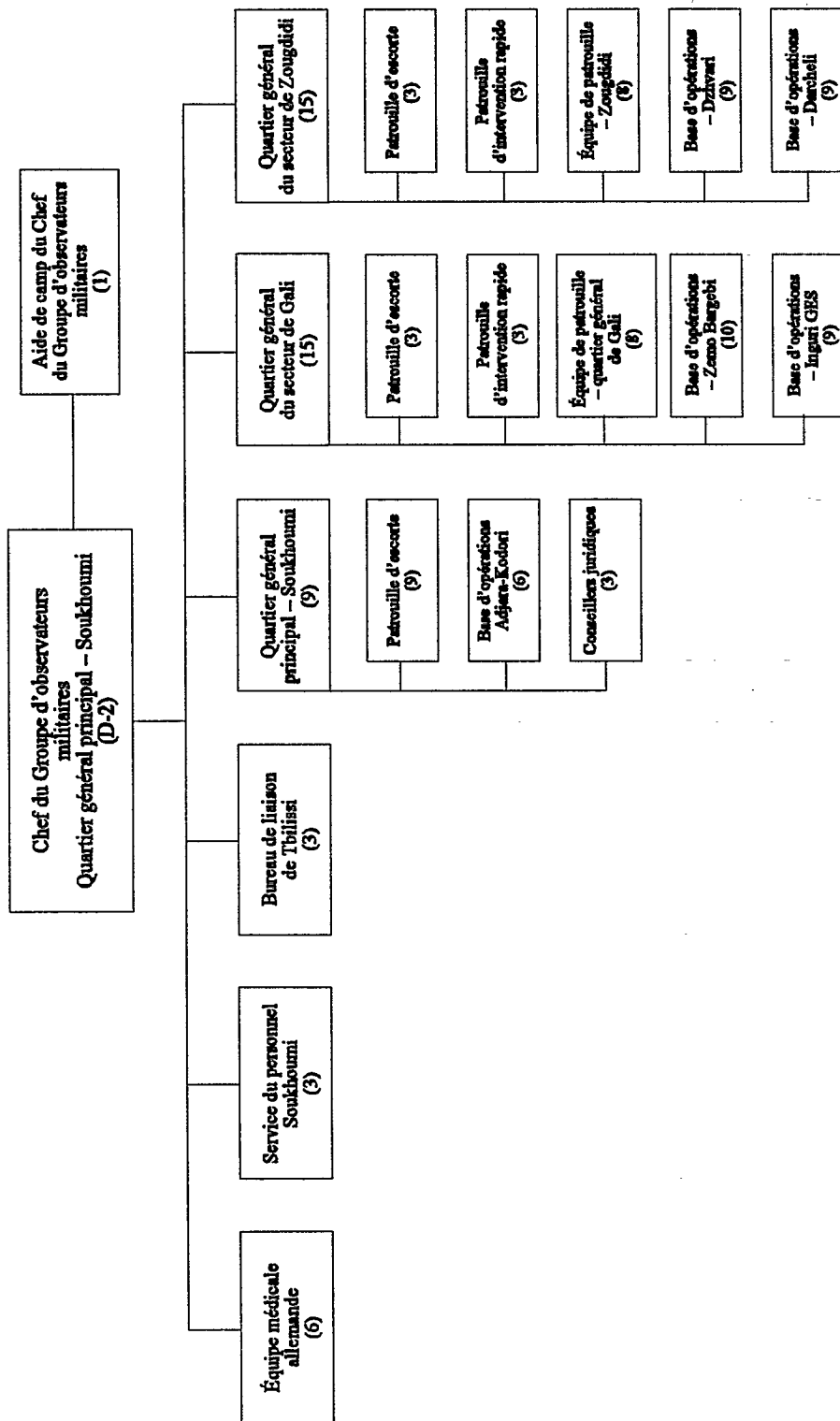
7. *Administrateur chargé de la gestion des bâtiments (FS)*. Le titulaire est responsable des bureaux de la Mission et de la gestion des espaces; gère le service de gardiennage de la Mission; et s'occupe de l'entretien du système d'approvisionnement en eau, des installations sanitaires et du réseau d'évacuation des eaux usées, des installations électriques, des climatiseurs, etc. Il est chargé d'installer, d'entretenir et éventuellement de faire réparer le dispositif de sécurité et les systèmes de protection contre l'incendie de la Mission.

8. *Agent de sécurité (FS) × 17*. Le titulaire surveille la situation en matière de sécurité dans sa zone de responsabilité et signale tout incident au chef du Service de sécurité; examine les moyens matériels de sécurité (grillages, éclairage, verrous, etc.) dans sa zone de responsabilité et recommande comment les améliorer ou les adapter à l'évolution des besoins; forme des gardiens recrutés localement et supervise leurs activités. Suivant les instructions du chef du Service de sécurité, il signale tous les accidents de la circulation, les vols et les cas de biens appartenant à l'Organisation ayant disparu ou ayant été endommagés, ainsi que tous les incidents touchant le personnel de l'Organisation, et mène les enquêtes voulues. Il reste en contact avec les autorités locales chargées du maintien de l'ordre.

9. *Assistant pour les achats (SG)*. Le titulaire reçoit et examine attentivement les documents initiaux pour s'assurer que les demandes d'achat ou de passation de marché sont claires, complètes et précises, et demande des précisions s'il y a lieu. Il organise toutes les vérifications techniques préliminaires concernant les demandes d'achat ou de passation de marché; examine les dossiers et les documents relatifs aux précédentes opérations d'achat ou de passation de marché concernant des articles similaires, et fait des recommandations à ce sujet au chef de la Section des achats.

Organigrammes

A. Opérations militaires



B. Opérations civiles

